



TIMELINE DES SANCTIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE SUITE À L'AGRESSION MILITAIRE DE LA RUSSIE CONTRE L'UKRAINE (à jour au 30.06.2023)

En réaction à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, l'Union européenne a adopté des sanctions contre la Russie.

Les règlements du Conseil s'adressent à toutes les personnes, entités et organismes relevant de la juridiction de l'Union européenne, pour lesquels ils créent des obligations légales.

Voici la liste des sanctions financières qui ont été adoptées :

❖ 23 FÉVRIER 2022 – 1^e PAQUET DE SANCTIONS

En réponse à la reconnaissance par la Russie des zones non contrôlées par le gouvernement des oblasts ukrainiens de Donetsk et de Lougansk et à sa décision d'envoyer des troupes dans la région, [le Conseil a adopté un ensemble de sanctions le 23 février 2022.](#)

Dans le cadre du [règlement \(UE\) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#), le Conseil a ajouté **358 personnes** (incluant majoritairement des membres de la Douma d'État) et **4 entités** sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de **555 personnes et 52 entités.**

Dans le cadre du [règlement \(UE\) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#), le Conseil a décidé d'imposer de nouvelles mesures restrictives interdisant le financement de la Russie, de son gouvernement et de sa Banque centrale.

Les actes juridiques sont disponibles dans la publication du [Journal officiel de l'Union européenne L421](#).

[Communiqué de presse](#)

❖ 25 FÉVRIER 2022 – 2^e PAQUET DE SANCTIONS

Dans le cadre du [règlement \(UE\) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#), le Conseil a ajouté **98 personnes** (incluant Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie, et Sergueï Lavrov, ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie) sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Avec ces ajouts, la liste des personnes et entités sanctionnées comprend un total de **654 personnes et 52 entités.**

Dans le cadre du [règlement \(UE\) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#), le Conseil a décidé d'imposer de nouvelles mesures restrictives étendant les restrictions financières existantes, en particulier celles concernant l'accès de certaines entités russes aux marchés des capitaux.

Il interdit également la cotation et la fourniture de services relatifs aux actions d'entités publiques russes sur les plateformes de négociation de l'UE. En outre, il instaure de nouvelles mesures qui limitent considérablement les entrées financières dans l'UE en provenance de Russie, en interdisant la réception de dépôts supérieurs à certains montants de ressortissants ou résidents russes, la détention de comptes de clients russes par les dépositaires centraux de titres de l'UE ainsi que la vente de titres libellés en euros à des clients russes.

[Communiqué de presse](#)

[Journal officiel de l'Union européenne du 25 février 2022 \(L048, L049, L050, L051, L052, L053\)](#)

❖ 28 FÉVRIER 2022 – 3^e PAQUET DE SANCTIONS

Dans le cadre du [règlement \(UE\) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#), le Conseil a ajouté **26 personnes** et **1 entité** sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de 680 personnes et 53 entités .

[Communiqué de presse](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2022/336 du Conseil du 28 février 2022](#)

[Décision \(PESC\) 2022/337 du Conseil du 28 février 2022](#)

Dans le cadre du [règlement \(UE\) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#), le Conseil a décidé d'imposer de nouvelles mesures restrictives **interdisant toute transaction avec la Banque centrale de Russie**.

À l'**article 5 bis**, les paragraphes 4, 5 et 6 suivants sont ajoutés :

« 4. Les transactions liées à la gestion des réserves de même que des actifs de la Banque centrale de Russie, y compris les transactions avec toute personne morale, toute entité ou tout organisme agissant pour le compte, ou sur les instructions, de la Banque centrale de Russie, sont interdites.

5. Par dérogation au paragraphe 4, les autorités compétentes peuvent autoriser une transaction pour autant que cela soit strictement nécessaire pour assurer la stabilité financière de l'Union dans son ensemble ou de l'État membre concerné.

6. L'État membre concerné informe immédiatement les autres États membres et la Commission de son intention d'accorder une autorisation au titre du paragraphe 5 ».

La même disposition est insérée à l'**article 1bis** de la [Décision 2014/512/PESC du Conseil du 31 juillet 2014](#).

[Règlement \(UE\) 2022/334 du Conseil du 28 février 2022](#)

[Décision \(PESC\) 2022/335 du Conseil du 28 février 2022](#)

❖ 02 MARS 2022 – 3^e PAQUET DE SANCTIONS

Dans le cadre du [règlement \(UE\) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#), le Conseil a ajouté **22 personnes** du personnel militaire biélorussien sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de **702 personnes et 53 entités**.

[Règlement d'exécution \(UE\) 2022/353 du Conseil du 2 mars 2022](#)

[Décision \(PESC\) 2022/354 du Conseil du 2 mars 2022](#)

Le Conseil a imposé de nouvelles mesures restrictives en ce qui concerne la fourniture de services spécialisés de messagerie financière (SWIFT) à **sept** établissements de crédit russes ainsi qu'à leurs filiales russes dans le cadre du [règlement \(UE\) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#).

Les sept banques sont les suivantes : **Bank Otkritie, Novikombank, Promsvyazbank, Rossiya Bank, Sovcombank, Vnesheconombank, (VEB) et VTB Bank.**

L'Union européenne a établi l'interdiction :

- d'investir dans de futurs projets cofinancés par le Russian Direct Investment Fund, d'y participer ou d'y contribuer d'une autre manière ;
- de vendre, de fournir, de transférer ou d'exporter des billets de banque libellés en euros à la Russie ou à toute personne physique ou morale ou toute entité en Russie.

[Communiqué de presse](#)

[Règlement \(UE\) 2022/345 du Conseil du 1er mars 2022](#)

[Décision \(PESC\) 2022/346 du Conseil du 1er mars 2022](#)

❖ 09 MARS 2022 – « PAQUET DE CONFORMITÉ »

Dans le cadre du [Règlement \(UE\) no 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#), le Conseil étend également aux ressortissants des pays membres de l'Espace économique européen et aux ressortissants suisses l'exception relative aux dépôts.

De plus, à l'article 5 bis, le paragraphe 4 est remplacé par le texte suivant :

« 4. Les transactions liées à la gestion des réserves et des avoirs de la Banque centrale de Russie, y compris les transactions avec toute personne morale, toute entité ou tout organisme agissant pour le compte ou sur les instructions de la Banque centrale de Russie, tel le National Wealth Fund russe (fonds souverain russe) sont interdites. »

[Règlement \(UE\) 2022/394 du Conseil du 9 mars 2022](#)

[Décision \(PESC\) 2022/395 du Conseil du 9 mars 2022](#)

Dans le cadre du [règlement \(UE\) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#), le Conseil a ajouté **160 personnes** sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Parmi les personnes inscrites sur la liste figurent :

- 14 oligarques et **hommes d'affaires** de premier plan intervenant dans des secteurs économiques clés qui constituent une source substantielle de revenus pour la Fédération de Russie ;
- 146 membres du **Conseil de la Fédération de Russie**.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de 862 personnes et 53 entités .

[Communiqué de presse](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2022/396 du Conseil du 9 mars 2022](#)

[Décision \(PESC\) 2022/397 du Conseil du 9 mars 2022](#)

❖ 15 MARS 2022 – 4^e PAQUET DE SANCTIONS

Dans le cadre du [règlement \(UE\) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#), le Conseil a ajouté **15 personnes** et **9 entités** sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Dans le cadre du [règlement \(UE\) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#), le Conseil a décidé d'imposer de nouvelles mesures restrictives et notamment :

- d'interdire toutes les **transactions** avec certaines entreprises publiques,
- d'interdire la fourniture de services de **notation de crédit**, ainsi que l'accès aux services de souscription en rapport avec des activités de notation de crédit, à toute personne ou entité russe,
- d'étendre la liste des personnes liées à la base industrielle et de défense de la Russie, auxquelles des restrictions à l'exportation plus strictes sont imposées en ce qui concerne les biens à double usage et les biens et technologies susceptibles de contribuer au renforcement technologique du secteur de la défense et de la sécurité de la Russie,
- d'interdire les nouveaux **investissements** dans le secteur de l'énergie russe, et d'instaurer une restriction globale à l'exportation des équipements, technologies et services destinés au secteur de l'énergie,
- d'instaurer de nouvelles **restrictions commerciales** concernant le fer et l'acier, ainsi que les produits de luxe.

Le Conseil a décidé de sanctionner des oligarques, lobbyistes et propagandistes de premier plan appuyant le discours du Kremlin sur la situation en Ukraine, ainsi que de grandes entreprises des secteurs de l'aviation, de la défense et des biens à double usage, de la construction navale et de la fabrication mécanique.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de 877 personnes et 62 entités .

[Communiqué de presse](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2022/427 du Conseil du 15 mars 2022](#)

[Règlement \(UE\) 2022/428 du Conseil du 15 mars 2022](#)

[Décision \(PESC\) 2022/429 du Conseil du 15 mars 2022](#)

[Décision \(PESC\) 2022/430 du Conseil du 15 mars 2022](#)

❖ 08 AVRIL 2022 – 5^e PAQUET DE SANCTIONS

Dans le cadre du [règlement \(UE\) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#), le Conseil a ajouté **217 personnes** et **18 entités** sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Les 217 personnes répertoriées comprennent de hauts **responsables du Kremlin**, des **oligarques** – Moshe Kantor, Boris Rotenberg et Oleg Deripaska –, **d'autres hommes d'affaires éminents** impliqués dans des secteurs économiques clés tels que l'énergie, la finance, les médias, la défense et l'industrie de l'armement, ainsi que des **partisans de la désinformation et de la manipulation de l'information**, diffusant systématiquement le faux récit du Kremlin sur la situation en Ukraine.

La liste comprend également les **membres de la famille de personnes déjà sanctionnées**, étant donné qu'elles bénéficient du régime ou pour empêcher le contournement des sanctions de l'UE. Ces désignations incluent Maria Vladimirovna Vorontsova et Ekaterina Vladimirovna Tikhonova, **les filles du président russe Vladimir Poutine**.

Enfin, les soi-disant ministres et les membres du « Conseil populaire » de la soi-disant « République populaire de Donetsk » et de la « République populaire de Lougansk », sont également inscrits sur la liste noire.

Les 18 entités sanctionnées comprennent **4 grandes banques russes** (Bank Otkritie, Novikombank, Sovcombank et VTB) représentant 23% de parts de marché dans le secteur bancaire russe, **1 société** active dans le secteur des transports et détenue par la Fédération de Russie, et des entreprises de l'industrie militaro-défense dont la technologie ou les produits ont joué un rôle dans l'invasion.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de 1091 personnes et 80 entités .
--

[Communiqué de presse](#)

[Journal officiel de l'Union européenne, L 110, 8 avril 2022](#)

De plus, le paquet comprend :

- une interdiction d'acheter, d'importer ou de transférer du **charbon** et d'autres **combustibles fossiles solides** à destination de l'UE s'ils sont originaires de Russie ou sont exportés de Russie, à partir du mois d'août 2022 ;
- une interdiction de donner **accès aux ports de l'UE** aux navires immatriculés sous pavillon russe. Des dérogations sont accordées pour les produits agricoles et alimentaires, l'aide humanitaire et l'énergie ;
- une interdiction pour toute entreprise de **transport routier** russe ou biélorusse de transporter des marchandises par route sur le territoire de l'UE, y compris en transit. Des dérogations sont néanmoins accordées pour un certain nombre de produits, tels que les produits pharmaceutiques, médicaux, agricoles et alimentaires, notamment le blé et pour le transport routier à des fins humanitaires ;
- d'autres **interdictions d'exportation**, visant les carburéacteurs et d'autres biens tels que les ordinateurs quantiques et les semi-conducteurs avancés, les produits électroniques haut de gamme, les logiciels, les machines sensibles et les équipements de transport, et de nouvelles **interdictions d'importation** concernant des produits tels que les bois, le ciment, les engrais, les produits de la mer et les spiritueux ;
- une série de mesures économiques ciblées destinées à renforcer les mesures existantes et à combler les failles, telles que : une interdiction générale dans toute l'UE, pour les entreprises russes, de participer aux **marchés publics** dans les Etats membres, l'exclusion de tout **soutien financier aux organismes publics russes**, une extension de l'interdiction d'effectuer des **dépôts sur des portefeuilles de crypto-actifs** et de vendre des **billets de banques et des valeurs mobilières** libellés dans la monnaie officielle de n'importe quel Etat membre de l'UE à la Russie et à la Biélorussie, ou à toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme en Russie et en Biélorussie.

[Communiqué de presse](#)

[Règlement \(UE\) 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022](#)

[Règlement \(UE\) 2022/577 du Conseil du 8 avril 2022](#)

❖ 03 JUIN 2022 – 6^e PAQUET DE SANCTIONS

Le Conseil a décidé d'ajouter **65 personnes** et **18 entités** sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Parmi les 65 personnes répertoriées on compte : le **personnel militaire** qui a dirigé les actions des unités de l'armée russe ayant tué, violé et torturé des civils en Ukraine à Bucha, dont le colonel **Azatbek Omurbekov**, surnommé le « **boucher de Bucha** ».

La liste comprend également les responsables du siège inhumain de la ville de Mariaoupol, dont le colonel-général **Mikhail Mizintsev**, surnommé le « **boucher de Marioupol** » et ceux qui ont participé à la création du soi-disant Comité de salut pour la paix et l'ordre en mars 2022 – un organe de collaboration avec l'occupation dans l'oblast de Kherson.

Enfin, l'UE impose des sanctions aux politiciens, aux propagandistes, aux hommes d'affaires de premier plan et aux membres de la famille d'oligarques et de responsables du Kremlin déjà inscrits sur la liste.

L'ancienne gymnaste et membre de la Douma d'Etat **Alina Kabaeva** figure également sur la liste en tant que proche collaborateur du président Vladimir Poutine.

Les 18 entités sanctionnées comprennent diverses sociétés soutenant, directement ou indirectement, les forces armées de la Fédération de Russie et le gouvernement de la Fédération de Russie, y compris le plus grand dépositaire de titres de Russie, le **National Settlement Depository**.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de 1158 personnes et 98 entités .
--

De plus, le paquet comprend à l'égard de la **Russie** et de la **Biélorussie** :

- une interdiction d'achat, d'importation ou de transfert de **pétrole brut** et de **certains produits pétroliers** de la Russie vers l'UE. L'interdiction du pétrole russe se concrétisera progressivement, d'ici **6 mois pour le pétrole brut** et d'ici **8 mois pour d'autres produits pétroliers raffinés**. Des **exceptions** temporaires sont prévues pour les importations de **pétrole brut par oléoduc** dans les Etats membres de l'UE qui, en raison de leur situation géographique, sont spécifiquement dépendants des approvisionnements russes et ne disposent pas

de solution de rechange viable. En outre, la **Bulgarie** et la **Croatie** bénéficieront également de dérogations temporaires concernant l'importation, respectivement, de pétrole brut importé par voie maritime et de gazole sous vide en provenance de Russie ;

- une interdiction de fournir des services spécialisés de messagerie financière (SWIFT) à trois autres établissements de crédit russes – la plus grande banque russe, **Sberbank**, la **Credit Bank of Moscow** et la **Russian Agricultural Bank** – ainsi qu'à la **Banque biélorusse pour le développement et la reconstruction** ;
- une suspension des activités de radiodiffusion dans l'UE de trois médias publics russes supplémentaires : **Rossiya RTR/RTR Planeta**, **Rossiya 24/Russia 24** et **TV Center International**. Ces structures ont été utilisées par le gouvernement russe pour manipuler l'information et promouvoir la désinformation sur l'invasion de l'Ukraine, y compris la propagande, dans le but de déstabiliser les pays voisins de la Russie ainsi que l'UE et ses Etats membres.
- un élargissement de la liste des personnes et entités aussi bien russes que biélorusses, soumises à des **restrictions à l'exportation** concernant les **biens et technologies à double usage** ;
- un élargissement de la liste des **biens et technologies** susceptibles de contribuer au renforcement technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité. Seront incluses **80 substances chimiques** pouvant être utilisées pour fabriquer des armes chimiques ;
- une interdiction de fournir à la Russie de **services de comptabilité**, de **relations publiques** ;

[Journal officiel de l'Union européenne, L 153, 3 juin 2022](#)

[Communiqué de presse relatif aux désignations individuelles](#)

[Communiqué de presse relatif au 6^e train de sanctions](#)

❖ 21 JUILLET 2022 – NOUVEAU TRAIN DE MESURES DITES « DE MAINTIEN ET D'ALIGNEMENT »

Le Conseil a adopté de nouvelles mesures visant à **durcir les sanctions économiques existantes** visant la Russie, à parachever leur mise en œuvre et à renforcer leur efficacité.

L'ensemble de mesures « **de maintien et d'alignement** » :

- instaure une nouvelle **interdiction d'acheter, d'importer ou de transférer de l'or d'origine russe**, y compris des bijoux ;
- renforce les contrôles à l'**exportation des biens à double usage** ;
- étend **aux écluses l'interdiction d'accès aux ports existants** ;
- **clarifie les mesures existantes**, par exemple dans le domaine des marchés publics, de l'aviation et de la justice.

[Communiqué de presse](#)

[Règlement \(UE\) 2022/1269 du Conseil du 21 juillet 2022](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2022/1270 du Conseil du 21 juillet 2022](#)

[Règlement \(UE\) 2022/1273 du Conseil du 21 juillet 2022](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2022/1274 du Conseil du 21 juillet 2022](#)

Outre, les sanctions économiques, le Conseil a décidé d'inscrire sur les listes **54 personnes et 10 entités** supplémentaires et de renforcer les obligations de déclaration, en faisant peser la charge de la déclaration des avoirs sur les personnes sanctionnées, afin de faciliter le gel de leurs avoirs dans l'Union européenne.

Parmi les personnes inscrites figurent des hauts responsables de l'establishment politique ou culturel, tels que des membres des Doumas nationale et provinciales, ainsi que des responsables politiques locaux, comme le **maire de Moscou**. Figurent également sur la liste des chefs de l'armée et des membres du **personnel militaire de haut rang**, les responsables politiques nommés dans les territoires ukrainiens envahis par la Russie, des **membres des Loups de la nuit**, un club de motards nationalistes, des **propagandistes** et des **hommes d'affaires influents**.

Parmi les entités sanctionnées figurent **Sberbank**, un établissement financier majeur, **les Loups de la nuit**, des entreprises opérant dans le **secteur militaire** ou celui de la **construction navale**, ou impliquées dans le **vol de céréales ukrainiennes**, ainsi qu'une série d'entités qui ont **diffusé la propagande pro-Kremlin et anti-ukrainienne**.

Compte tenu du fait que le régime syrien apporte un soutien, y compris militaire, à l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, le Conseil a décidé d'inscrire également sur la liste **6 personnes** et **1 entité** impliquées dans le **recrutement de mercenaires syriens pour combattre en Ukraine** aux côtés des troupes russes.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de **1212 personnes et 108 entités**.

Les nouvelles mesures, tout comme les sanctions antérieures, ne ciblent pas les exportations russes de denrées alimentaires, de céréales ou d'engrais.

[Communiqué de presse](#)

[Journal officiel de l'Union européenne, L 193, 21 juillet 2022](#)

[Journal officiel de l'Union européenne, L194, 21 juillet 2022](#)

❖ 06 OCTOBRE 2022 – 8^e PAQUET DE SANCTIONS

Dans le cadre du [règlement \(UE\) no 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine](#), le Conseil a ajouté **30 personnes** et **7 entités** sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Par ailleurs, le Conseil a décidé **d'élargir les critères d'inscription sur la liste** sur lesquels peuvent se fonder des désignations spécifiques, de manière à inclure la possibilité de cibler ceux qui facilitent le contournement des sanctions de l'UE. Le Conseil considère que le fait de faciliter des violations de l'interdiction de **contournement** de certaines mesures restrictives de l'UE est susceptible de contribuer à déstabiliser l'Ukraine ou à compromettre son intégrité territoriale, sa souveraineté et son indépendance.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de 1236 personnes et 115 entités .

[Communiqué de presse](#)

[Règlement \(UE\) 2022/1903 du Conseil du 6 octobre 2022](#)

[Règlement \(UE\) 2022/1904 du Conseil du 6 octobre 2022](#)

[Règlement \(UE\) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2022/1906 du Conseil du 6 octobre 2022](#)

Le Conseil a également adopté de nouvelles mesures visant à introduire dans la législation de l'Union européenne la base pour mettre en place un **plafonnement de prix** concernant le transport maritime **de pétrole russe à destination des pays tiers** et de nouvelles restrictions au **transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers** vers les pays tiers.

En ce qui concerne le **commerce**, l'Union européenne étend l'**embargo sur les importations** aux **produits sidérurgiques** originaires de Russie ou exportés de Russie. D'autres restrictions à l'importation sont également imposées sur **la pâte à papier et le papier, les cigarettes, les matières plastiques et les cosmétiques**, ainsi que sur des éléments utilisés dans le **secteur de la joaillerie**, tels que les pierres et les métaux précieux qui, ensemble, sont sources de recettes importantes pour la Russie. La vente, la fourniture, le transfert ou l'exportation de biens supplémentaires utilisés dans le **secteur de l'aviation** seront également restreints.

Le train de mesures adopté comporte également :

- des sanctions à l'encontre de personnes et d'entités qui ont joué un rôle dans l'organisation des « **référendums** » **illégaux**, de représentants du **secteur de la défense**, et de **personnes célèbres se faisant vecteurs de désinformation au sujet de la guerre**. Le Conseil a également décidé d'**élargir les critères d'inscription sur la liste** sur lesquels peuvent se fonder des désignations spécifiques, de manière à inclure la possibilité de **cibler ceux qui facilitent le contournement des sanctions de l'UE** ;
- une extension de la **liste des biens et des technologies faisant l'objet de restrictions** qui sont susceptibles de contribuer au renforcement militaire et technologique de la Russie ou au développement de son secteur de la défense et de la sécurité. Cette liste comprendra désormais certains composants électroniques, des produits chimiques et des biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- une interdiction de vendre, de fournir, de transférer ou d'exporter des **armes à feu civiles** et leurs éléments essentiels et munitions, des véhicules et équipements militaires, des équipements paramilitaires, et des pièces détachées ;
- une interdiction faite aux ressortissants de l'UE d'occuper des postes au sein des **organes de direction** de certaines personnes morales, entités ou organismes détenus ou contrôlés par l'Etat russe ;
- l'ajout à la liste des entités détenues ou contrôlées par l'Etat russe qui font l'objet de l'interdiction des transactions, de l'entité « **Russian Maritime Register of Shipping** » (le registre maritime russe), qui est détenu à 100% par l'Etat russe et exerce des activités ayant trait à la classification et à l'inspection, y compris dans le domaine de la sûreté, des navires et engins russes et non russes ;
- une interdiction complète de fournir des services de **portefeuille de crypto-actifs**, de compte en crypto-actifs et de conservation de crypto-actifs à des ressortissants russes ou à des personnes résidant en Russie, quelle que soit la valeur totale de ces crypto-actifs ;
- une interdiction de fournir à la Russie des **services d'architecture et d'ingénierie** ainsi que des **services de conseil informatique** et de **conseil juridique**.

Le Conseil a également décidé d'**élargir le champ d'application géographique des restrictions introduites le 23 février**, y compris notamment l'interdiction d'importer des biens provenant des zones non contrôlées par le gouvernement des oblasts de Donetsk et de Louhansk, de manière à **couvrir** également les **zones** non contrôlées des oblasts **Zaporijjia et de Kherson**.

[Règlement \(UE\) no 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine](#)

[Règlement \(UE\) 2022/263 du Conseil du 23 février 2022 concernant des mesures restrictives en réaction à la reconnaissance, à l'occupation ou à l'annexion illégales par la Fédération de Russie de certaines zones d'Ukraine non contrôlées par le gouvernement](#)

❖ 20 OCTOBRE 2022 – SANCTIONS CONTRE TROIS PERSONNES IRANIENNES ET UNE ENTITÉ IRANIENNE

Le Conseil a ajouté **3 citoyens iraniens** et **1 entité iranienne** à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives au motif qu'elles compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Cette décision intervient eu égard à leur rôle dans la **mise au point et la livraison de véhicules aériens sans pilote (UAV)** utilisés par la Russie dans sa guerre contre l'Ukraine.

La décision prise témoigne de la détermination de l'UE à réagir rapidement et résolument aux actions de l'Iran soutenant l'agression russe contre l'Ukraine. L'UE condamne la livraison de drones iraniens à la Russie et leur déploiement meurtrier dans la guerre d'agression contre l'Ukraine.

Ces personnes et entités désignées font l'objet de **gel des avoirs** et **il est interdit** aux citoyens et aux entreprises de l'UE de **mettre des fonds à leur disposition**. Les personnes physiques sont en outre frappées d'une **interdiction de voyager** qui les empêche d'entrer sur le territoire de l'UE ou de transiter par celui-ci.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de 1239 personnes et 116 entités .

[Communiqué de presse](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2022/1985 du Conseil du 20 octobre 2022](#)

[Journal officiel de l'Union européenne, L 272, 20 octobre 2022](#)

❖ 16 DÉCEMBRE 2022 – 9^e PAQUET DE SANCTIONS

Le Conseil a ajouté **141 personnes** et **49 entités** supplémentaires à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Parmi les personnes inscrites sur la liste figurent des **membres des forces armées russes** et de leurs **différentes branches**, des **membres de la Douma** et du **Conseil de la fédération**, des **ministres** et des **gouverneurs**, des **responsables d'attaques de missiles** contre des civils et des infrastructures civiles critiques, des **responsables de l'enlèvement et de l'adoption illégale ultérieure** d'enfants ukrainiens ainsi que des membres de la famille de personnes déjà sanctionnées, des **personnalités populaires responsables de propagande et de désinformation** et des responsables du **pillage des produits agricoles ukrainiens**.

Parmi les entités sanctionnées figurent des banques, telles que la **Credit Bank of Moscow** et **JSC Dalnevostokhniy**, des entreprises industrielles et de défense, de nombreux **partis politiques**, des **groupes médiatiques** sous le contrôle des autorités russes au cœur de la machine de propagande du Kremlin et des **groupes paramilitaires**.

Ces personnes et entités désignées font l'objet de **gel des avoirs** et il est **interdit** aux citoyens et aux entreprises de l'UE de **mettre des fonds à leur disposition**. Les personnes physiques sont en outre frappées d'une **interdiction de voyager** qui les empêche d'entrer sur le territoire de l'UE ou de transiter par celui-ci.

Il a également été décidé d'introduire une nouvelle **dérogation** permettant de dégeler les avoirs de certaines personnes qui jouent un rôle important dans le commerce international de **produits agricoles et alimentaires, y compris le blé et les engrais**, avant leur inscription sur la liste et permettant de mettre des fonds et des ressources économiques à la disposition de ces personnes.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de 1386 personnes et 171 entités .
--

[Communiqué de presse](#)

[Journal officiel de l'Union européenne, L 322, 16 décembre 2022](#)

Le paquet comprend également d'autres **mesures restrictives** et impose notamment :

- de nouveaux **contrôles** et de nouvelles **restrictions aux exportations de biens et technologies à double usage** ainsi que de **biens et technologies** qui sont susceptibles de contribuer au **renforcement technologique du secteur russe de la défense et de la sécurité**. Cette mesure permet de garantir que les produits chimiques essentiels, les agents neurotoxiques, les équipements de vision nocturne et de radionavigation et les composants électroniques et informatiques qui pourraient être utilisés par les russes ne pourront plus être commercialisés librement ;
- une **interdiction des exportations de biens et technologies** liés à l'aviation et à l'industrie spatiale de façon à inclure les **moteurs d'aéronefs et leurs pièces détachées**. Cette interdiction s'applique aux aéronefs avec ou sans équipage, ce qui signifie qu'il y aura désormais **une interdiction des exportations directes de moteurs de drones** vers la Russie et tout pays tiers susceptible de fournir des drones à la Russie ;
- le **gel des avoirs** à l'encontre de deux autres banques russes ainsi que l'ajout de la banque russe de développement régional à la liste des entités détenues ou contrôlées par l'Etat russe qui font l'objet d'une **interdiction totale de transactions** ;
- la **suspension des licences de radiodiffusion** de quatre médias supplémentaires : **NTV/NTV Mir, Rossiya 1, REN TV et Pervyi Kanal**. Conformément à la Charte des droits fondamentaux, ces mesures n'empêchent pas ces médias et leur personnel de mener dans l'UE des activités autres que la radiodiffusion, telles que des recherches et des entretiens ;
- une **interdiction de fournir** à la Fédération de Russie des **services de publicité, d'études de marché et de sondages d'opinion** de l'UE, ainsi que des **services d'essai de produits et d'inspection technique** ;
- l'élargissement de l'interdiction ciblant les nouveaux investissements dans le secteur énergétique russe en **interdisant les nouveaux investissements dans le secteur minier russe**, à l'exception des activités d'exploitation et d'extraction concernant certaines matières premières critiques ;
- une **interdiction** aux ressortissants de l'Union **d'occuper tout poste** au sein des organes directeurs de toutes les personnes morales, entités ou de tous les organismes russes détenus ou contrôlés par l'Etat russe situés en Russie.

[Communiqué de presse](#)

❖ 25 FÉVRIER 2023 – 10^e PAQUET DE SANCTIONS

Le Conseil a ajouté **87 personnes** et **34 entités** supplémentaires à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Au niveau **politique** et **institutionnel**, le Conseil désigne des **décideurs clés**, tels que :

- les nouveaux membres du Conseil de la Fédération de Russie depuis le 20 décembre 2022, dont la représentante de la soi-disant « République populaire de Louhansk », annexée illégalement, et secrétaire adjointe du Conseil général du parti Russie unie ;
- 19 vice-ministres et un certain nombre de fonctionnaires du gouvernement russe, dont des chefs d'agences fédérales ;
- 4 députés de la Douma d'État ;
- le Front populaire panrusse et 5 personnes qui lui sont liées. Le mouvement du Front populaire panrusse mène une campagne sociale « All for Victory ! » (Tout pour la victoire), dans le cadre de laquelle il collecte des dons matériels et financiers pour soutenir les unités militaires des soi-disant « République populaire de Donetsk » et « République populaire de Louhansk ».

Dans le **secteur militaire** et de la **défense russe**, un nombre significatif de désignations sont adoptées, y compris à l'encontre de **chefs militaires russes** et de **deux commandants militaires du groupe Wagner**, ainsi que **d'entreprises** qui fabriquent des missiles, des drones, des avions, des véhicules militaires, des navires de guerre ou des systèmes de contrôle et qui fournissent les formes armées russes.

Le Conseil impose également des sanctions à l'encontre de **personnes responsables de la déportation** et de **l'adoption forcée d'enfants ukrainiens**. Face à la poursuite de l'occupation de certaines régions de l'Ukraine, le Conseil a également ciblé les **autorités agissant au nom de la Russie**, telles que les soi-disant **procureurs des quatre régions ukrainiennes illégalement annexées** de Louhansk, Donetsk, Kherson et Zaporijjia, et le soi-disant **ministère des situations d'urgence** de la République populaire de Donetsk.

Le Conseil impose également des sanctions à des **organisations**, telles que **Rossvia Segodnya** et à des **personnes** dont des **écrivains**, des **présentateurs** et des **cadres** de haut niveau au sein de grandes chaînes de télévision et de grands groupes de médias, des propagandistes et d'autres personnalités.

Quatre Iraniens impliqués dans le **développement** et la **fourniture de drones** utilisés par la Russie contre l'Ukraine sont sanctionnés.

Les inscriptions adoptées ce jour couvrent également des **acteurs économiques** dans des secteurs qui constituent une source significative de revenus pour le gouvernement de la

Russie ou qui soutiennent financièrement celui-ci. Parmi les entités sanctionnées figurent des **banques** telles qu'**Alfa-Bank**, **Rosbank** et **Tinkoff Bank**, le **Fonds souverain national de la Fédération de Russie** et la **Compagnie nationale russe de réassurance**.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de **1473 personnes et 205 entités**.

Ces personnes et entités désignées font l'objet d'un **gel des avoirs** et il est **interdit** aux citoyens et aux entreprises de l'UE de **mettre des fonds à leur disposition**. Les personnes physiques sont en outre frappées d'une **interdiction de voyager** qui les empêche d'entrer sur le territoire de l'UE ou de transiter par celui-ci.

[Communiqué de presse](#)

[Règlement \(UE\) 2023/426 du Conseil du 25 février 2023](#)

[Règlement \(UE\) 2023/427 du Conseil du 25 février 2023](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2023/429 du Conseil du 25 février 2023](#)

Le paquet comprend également d'autres **mesures restrictives** et impose notamment :

- de nouvelles **interdictions d'exportation de technologies critiques et de biens industriels**, notamment l'électronique, les véhicules spécialisés, les pièces de machinerie, les pièces détachées pour camions et moteurs à réaction, ainsi que les biens destinés au secteur de la construction qui peuvent être affectés à l'armée russe, tels que les antennes ou les grues ;
- des **restrictions plus sévères aux exportations de biens à double usage** en ajoutant **96 entités** qui soutiennent directement le complexe militaire et industriel de la Russie. Pour la première fois, cette liste inclue **sept entités iraniennes** qui fabriquent des véhicules aériens militaires sans pilote, utilisés par l'armée russe ;
- **l'interdiction de transit** par la Russie de biens et de technologies à double usage exportés depuis l'UE, afin d'éviter tout contournement ;
- des **restrictions supplémentaires aux importations de biens** qui génèrent des revenus importants pour la Russie, tels que l'**asphalte** et le **caoutchouc synthétique** ;
- la **suspension des licences de radiodiffusion** de deux médias supplémentaires : **RT Arabic** et **Sputnik Arabic** ;
- la **limitation** pour les ressortissants russes d'occuper tout **poste au sein des organes directeurs** des infrastructures et entités critiques de l'UE ;
- **l'interdiction de fournir des capacités de stockage de gaz** (à l'exclusion de la partie des installations de GNL utilisées à cette fin) aux ressortissants russes ;

- **introduction d'obligations plus détaillées en matière de communication d'informations sur les fonds et ressources économiques** appartenant à des personnes et entités inscrites sur la liste qui ont été gelés ou ont fait l'objet d'un mouvement peu avant l'inscription sur la liste ;
- **introduction de nouvelles obligations d'informations** à l'égard des Etats membres et de la Commission sur les **réserves et avoirs immobilisés de la Banque centrale de Russie**.

[Communiqué de presse](#)

[Journal officiel de l'Union européenne, L 059I, 25 février 2023](#)

❖ 23 JUIN 2023 – 11^e PAQUET DE SANCTIONS

Le Conseil a ajouté **71 personnes** et **33 entités** supplémentaires à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives.

Le train de mesures convenu vise notamment à :

- **renforcer la coopération bilatérale et multilatérale** avec les pays tiers afin d'empêcher le contournement des sanctions ;
- **interdire le transit** par la Russie de **biens et de technologies supplémentaires** susceptibles de contribuer au renforcement militaire et technologique de la Russie ou au développement de son secteur de défense et de la sécurité, de biens et technologies propices à une utilisation dans le secteur de l'aviation ou l'industrie spatiale et des carburateurs et additifs pour carburants, exportés de l'Union européenne vers des pays tiers ;
- **durcir les restrictions à l'exportation de biens et technologies à double usage.** La liste des articles faisant l'objet de restrictions susceptibles de contribuer au renforcement technologique du secteur de la défense et de la sécurité de la Russie s'étend : aux composants électroniques, aux matériaux semi-conducteurs, aux équipements de fabrication et d'essai pour les circuits intégrés électroniques et les cartes de circuits imprimés, aux précurseurs de matières énergétiques et aux précurseurs d'armes chimiques, aux composants optiques, aux instruments de navigation, aux métaux utilisés dans le secteur de la défense et aux équipements marins ;
- **suspendre les licences de radiodiffusion** à cinq médias supplémentaires : **RT Balkan, Oriental Review, Tsargrad, New Eastern Outlook et Katehon** ;
- **interdire le transporter des marchandises** vers l'Union européenne **par la route aux remorques et semi-remorques immatriculées en Russie**, y compris lorsqu'elles sont tractées par des camions immatriculés en dehors de la Russie ;
- **Interdire l'accès aux ports et aux écluses** de l'Union européenne **aux navires participant à des transbordements de navires à navire**, lorsque les autorités compétentes ont des motifs raisonnables de soupçonner qu'un navire enfreint l'interdiction d'importer du pétrole brut russe et des produits pétroliers russes par voie maritime dans l'Union européenne ou qu'il transporte du pétrole brut russe et des produits pétroliers russes achetés à un prix se situant au-dessus du plafond de prix convenu par la coalition pour le plafonnement des prix.

Avec ces ajouts, la liste comprend un total de **1544 personnes et 238 entités**.

[Communiqué de presse](#)

[Communiqué de presse](#)

[Règlement \(UE\) 2023/1214 du Conseil du 23 juin 2023](#)

[Règlement \(UE\) 2023/1215 du Conseil du 23 juin 2023](#)

[Règlement d'exécution \(UE\) 2023/1216 du Conseil du 23 juin 2023](#)